

Absents : J.Y. Lusson (pouvoir à P. Brunel), L. Hertz (pouvoir à B. Julié)

Au programme : 1 déclaration des élus de la liste « Linas Avant Tout », 11 délibérations (rapports 1 à 11), et 10 questions diverses (8 de la liste « Linas Avant Tout » et 2 de la liste « Oxygène »).

**La déclaration** est lue par Christian Lardière (*Linas Avant Tout*) : elle évoque toutes les promesses de campagne non tenues du maire de Linas, en particulier la nouvelle école, l'endettement colossal de la commune, l'incohérence des investissements, le comportement inacceptable du maire de Linas vis-à-vis des autres élus (maires, conseiller général..), les démêlés de François Pelletant avec la justice (gardes à vue et perquisitions en février puis en juillet 2015). En conclusion, les élus de la liste « Linas Avant Tout » demandent publiquement la démission du maire de Linas ainsi que des conseillers et des adjoints qui seraient éventuellement impliqués dans ces affaires de justice.

### **Les 11 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)**

•Rapport 1 : Taxe de séjour : précision complémentaire.

La taxe de séjour concerne les hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes) et son montant a été fixé par la délibération du CM du 9/02/2015 (de 0.75€ à 1 € par nuit et par personne selon le nombre d'étoiles de l'établissement). Un décret paru le 31 juillet 2015 impose aux communes de fixer un tarif d'hébergement minimum, en dessous duquel la taxe de séjour n'est pas due. Il est proposé de fixer ce tarif minimum à 1€ : **seules les personnes hébergées à titre gratuit seront donc exemptées de la taxe de séjour à Linas.**

•Rapport 2 : Subvention au Comité d'œuvres Sociales (COS) de la Ville de Linas.

Le COS est le comité d'entreprise du personnel de la mairie. La subvention qui lui est attribuée chaque année a été « oubliée » en 2015 d'où cette délibération tardive. En 2014, elle était de 7500 €. Il est proposé de la fixer à 5000 € cette année.

*Nous faisons remarquer que l'action sociale à Linas est décidément durement frappée par des mesures d'austérité (-33 % pour cette subvention entre 2014 et 2015, -28% pour la subvention au CCAS entre 2013 et 2014) quand, dans le même temps, les dépenses de communication de la Ville augmentent considérablement d'une année sur l'autre (+56% entre 2013 et 2014, à nouveau +58% entre 2014 et 2015). Patricia Brunel, première adjointe du maire, répond que le COS n'a pas été très actif cette année, qu'il compte seulement 40 adhérents, que ses caisses ne sont pas vides, qu'une association doit terminer l'année avec un compte à zéro (???) , et que c'est ce qui justifie cette plus faible subvention.*

•Rapport 3 : Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dite « de Grand Passage » sur la commune de Wissous.

Cinq aires de ce type sont prévues sur l'ensemble du département de l'Essonne. **La commune de Wissous a été retenue pour accueillir l'aire à réaliser sur le secteur Nord-Ouest du département** (comprend les 3 intercommunalités Pays de Limours, Plateau de Saclay et Europ Essonne + 3 communes : Bièvres, Wissous et Verrières le Buisson). **Une convention fixe les modalités du partenariat entre les collectivités du secteur concerné pour l'aménagement, la gestion, et la répartition des coûts de cette future aire.** Elle doit être signée par chacune des communes du secteur. Il est demandé d'autoriser le maire de Linas à signer cette convention.

Aux questions posées par Daniel Michaud (*Linas Avant Tout*), le maire de Linas répond que le nombre de places sur cette aire est de 200, extensible, que les subventions de l'État seront versées aux communautés d'agglomération.

•Rapport 4 (7 abstentions : les 7 élus minoritaires): Avis sur le projet proposé par le syndicat RN20 pour la réalisation du Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

Le projet de créer sur la RN20 deux voies supplémentaires exclusivement réservées à la circulation des transports en commun existe depuis des années. Le syndicat mixte d'études RN20, qui réunit des représentants de toutes les communes concernées, vient de concrétiser ce projet sous la forme d'un « Plan Directeur de la RN20 » transmis à chaque commune pour approbation. **Au sud de la Francilienne, l'emprise passerait de 33 m à 39 m, entre la Francilienne et la place de l'Europe cette emprise passerait de 30 - 31 m à 33 m, sauf sur le tronçon rue de la Lampe**

- sortie nord de Linas où cette emprise resterait inchangée (18.5 m) pour éviter un fort impact paysager et écologique. Un site propre alterné pourrait être mis en place sur ce tronçon.

Les demandes et observations de la ville de Linas n'ont pas été prises en compte comme espéré et **il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet dans son état actuel.**

Les demandes de la Ville non prises en compte sont principalement : la création d'un carrefour traversant rétablissant la continuité de la rue de la Lampe et désenclavant la partie ouest + une largeur constante de 33 m depuis la Francilienne jusqu'à la place de l'Europe. Par ailleurs le projet au niveau du feu rouge comme au niveau du Château d'eau est considéré comme non satisfaisant.

*Nous demandons si un seul avis défavorable peut bloquer le projet comme le ferait un droit de veto, et retarder encore la mise en œuvre de ce projet de TCSP? Pascal Waill, maire adjoint à l'urbanisme, répond que non, mais que cet avis défavorable permettra, il l'espère, de négocier les changements demandés.*

D. Michaud demande si d'autres communes sont susceptibles d'émettre un avis défavorable. P. Waill répond : Saint Germain les Arpajon.

•Rapport 5 : Réouverture de la concertation du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

L'enquête publique sur le projet arrêté de PLU devait se dérouler du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015. Elle a été annulée. Les modifications demandées par les services de l'État étant substantielles, la Ville souhaite reprendre les études et l'ensemble de la procédure d'élaboration du PLU. Il est donc proposé de ré ouvrir la concertation du projet de PLU.

**Le retard pris pour la validation du PLU est estimé à une année.** En réponse à une question de D. Michaud, P. Waill indique que **le coût des études supplémentaires est de 14 k€.**

*Nous faisons remarquer que les services de l'État exigent depuis le vote de la loi « Duflot » (janvier 2013) une mise en conformité du projet de PLU avec cette loi, laquelle a pour objectif de limiter l'étalement urbain et d'imposer un minimum de 25% de logements sociaux. Nous demandons si la Ville a finalement tenté de passer en force un PLU non conforme, et échoué... P. Waill répond que le projet de PLU ne propose effectivement pas l'augmentation de population et la densité de logements à l'hectare qu'exige l'État.*

•Rapport 6 : Acquisition par la commune d'une parcelle entièrement boisée. Le vendeur de cette parcelle, cadastrée AM34 (située au lieudit les Hautes Châtaigneraies, près du chemin du bois du Fay), d'une superficie de 183 m<sup>2</sup>, et classée en zone ND, s'est engagé à verser le prix de la vente (200 €) au CCAS.

•Rapport 7 : Vente à M. Weill (3 chemin de l'Etang) d'un « bien vacant sans maître » de 134 m<sup>2</sup>, cadastré AC21, estimé par les Domaines à 6000 €, et enclavé dans sa propriété.

•Rapport 8 : Vente à M. B. Julié (2 rue de Carcassonne) d'une portion du domaine public jouxtant sa propriété (environ 60 m<sup>2</sup> de talus végétalisé) au prix qu'il a proposé : 2700 €

•Rapport 9 : Vente à l'entreprise « Pierre » (1 bis rue de Carcassonne) de la propriété communale située 11 rue Saint Merry (307 m<sup>2</sup> de terrain, 80 m<sup>2</sup> habitables), cadastrée AB 584, pour un prix supérieur à la dernière évaluation des Domaines : 88 000 €. Cette propriété communale a été initialement acquise par voie de préemption avec un objectif qui ne s'est jamais concrétisé. La commune a donc décidé de la revendre. Elle en a revendu une partie il y a un certain temps et c'est la vente de la seconde partie dont il est question aujourd'hui.

*Nous demandons à quel prix cette propriété avait été achetée par la commune à l'origine. P. Waill répond que le prix d'achat à l'époque correspond à peu près à la somme des prix de vente des deux lots depuis (107 k€ + 88 k€).*

•Rapport 10: Nombre et répartition des sièges au conseil communautaire du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 les communautés d'agglomération « Plateau de Saclay » et « Europ Essonne » (à laquelle appartient Linas) fusionnent pour créer cet EPCI avec une extension aux communes de Wissous et Verrières le Buisson. **Le nombre total des anciens conseillers communautaires sera considérablement réduit (126 →78).** Les maires des 27 communes concernées ont voté début juillet en faveur d'une répartition « de droit commun ». Ce mode de calcul attribue **1 seul siège à la commune de Linas (6647 habitants)** et à toutes celles de

moindre population, 2 sièges aux communes dont la population est comprise entre 7187 et 10285 habitants,... jusqu'à 12 sièges à la ville de Massy (43524 habitants). Il est demandé d'approuver cette répartition « de droit commun ».

Question de M. C. Lardière : Quand avez-vous prévu d'organiser le vote désignant l'élue qui siègera ?

Réponse de M. le Maire : ne peut pas répondre suite aux différentes incertitudes qui frappent encore ce dossier.

Question de M. W. Barsanti : Quelle différence de résultat entre ce mode de calcul et les autres possibles ?

Réponse de M. le Maire : par exemple une assemblée beaucoup trop nombreuse pour pouvoir fonctionner correctement avec l'un des modes de calcul alternatifs, ou des communes sans élue avec un autre.

#### •Rapport 11 : Tableau des effectifs : modifications

La promotion d'un membre du personnel municipal rend nécessaire la création de son nouveau poste et la suppression de son ancien poste devenu vacant. Des ajustements du tableau des effectifs sont ainsi régulièrement nécessaires. Des postes créés mais finalement non pourvus peuvent être à cette occasion également supprimés. Il est proposé de supprimer 15 postes (postes vacants) et d'en créer 4 (4 promotions).

Après ce toilettage, le nombre total de postes à la mairie est de 117 dont 115 pourvus, sans compter les agents non titulaires (10 personnes).

*Nous demandons pourquoi ne figurent dans le tableau des effectifs que deux postes d'ATSEM alors qu'elles sont manifestement plus nombreuses. P. Brunel répond qu'elles sont 8, les 6 autres n'ont pas réussi le concours et apparaissent dans les effectifs de la filière technique. Elle précise que l'on peut être ATSEM sans avoir réussi le concours.*

### Les 10 questions diverses

#### Questions posées par les élus de la liste « Linas Avant Tout » :

- 1> Procès AMIF : Pourquoi les 4000€ concernant la condamnation de l'A.M.I.F seraient versés à la commune ? Le Conseil Municipal vous a-t-il engagé comme candidat officiellement ?

Réponse de M. le Maire : L'AMIF est une association à laquelle adhèrent les communes. Les maires peuvent se présenter à la présidence sans avoir été investis par leur conseil municipal.

- 2> Il y a peu de temps, des voyageurs (non Linois), se sont installés du côté du chemin du moulin de l'étang. Où en êtes-vous avec cette installation illégale ?

Réponse de M. Desgats (*adjoint à la sécurité*): l'installation n'est pas illégale puisque le terrain est privé.

- 3> Ou en est la démolition rue de la Division Leclerc ?

Réponse de M. le Maire : le permis de démolir a été obtenu, mais un jour plus tard les services de l'Etat sont revenus sur ce permis. La DRAC a en effet identifié une construction très ancienne sous le ravalement. Il y aura donc deux campagnes de fouilles séparées par une démolition.

- 4> Où en est la construction de la nouvelle école ?

Réponse de M. le Maire : le permis est prêt, le conseil régional maintient sa subvention accordée pour le précédent projet, et les relations avec le nouveau conseil départemental étant excellentes, le dossier est bien traité. Beaucoup de temps a été passé avec les avocats de la commune pour s'assurer qu'un recours contre ce permis ne pourrait pas le mettre en cause. Ouverture en septembre 2016 ? « Cette date a toujours été donnée au conditionnel ».

Nous faisons remarquer que ce conditionnel disparaît comme par enchantement juste avant les élections.

- 5> Analyse de la situation financière de la commune par les services de l'Etat. Malgré l'accord de la CADA de délivrer cette analyse, refus de la Mairie de la communiquer, pourquoi ?

Réponse de M. le Maire : « On nous dit qu'on a reçu un document des services de l'Etat, mais finalement on n'a jamais vraiment su ». Il dit l'avoir transformé en document de travail (annotations) et donc ne pouvoir le communiquer, mais avoir finalement transmis ce document de travail pour apaiser la situation.

*Nous rectifions la vérité bien mise à mal par cette réponse et racontons l'histoire vraie aux conseillers et au public présent (voir la Tribune libre d'août 2015 sur ce même site). Rappelons que le maire de Linas a interdit à la trésorière de Montlhéry, auteure du document, de communiquer l'original, et renouvelé son interdiction lorsque l'avis de la CADA a déclaré ce document **communicable à tout citoyen qui le demande** (voir les avis de la CADA sur ce même site). Une information importante aussi : dans le « document de travail » qui nous a été communiqué récemment, des parties essentielles ont été tout simplement effacées ...*

- 6> Quel est le planning concernant les travaux de voirie : trottoirs et chaussées en très mauvais état et risque d'accident par la formation de trous importants.

Réponse de B. Julié (*adjoint en charge des travaux*): un schéma directeur des voiries a été fait. La campagne des nids de poules est prévue.

- 7> Les actions de la Police Municipale, concernant l'application du code de la route : Excès de vitesse, non-respect des stops, stationnement gênant et dangereux. Avez-vous des indicateurs sur ces contrôles ?

Réponse de M. Desgats : des PV sont mis et les demandes d'annulation sont refusées.

- 8> Droit d'expression de l'opposition bafoué. Il n'y a toujours pas d'emplacement réservé sur Linas Actualités pourquoi ?

Réponse de M. le Maire : Une réunion de rédaction du règlement intérieur a eu lieu, une tribune libre est envisagée dans le Linas Actualités, et pourtant la liste « Oxygène » refuse de voter le nouveau règlement intérieur !!

*Nous lui répondons qu'aucune des modifications que nous avons demandées n'a été prise en compte dans ce nouveau règlement intérieur, que des dispositions antérieures ont été durcies et sont inacceptables, et qu'accorder une tribune libre (ce qui est juste l'application de la loi) n'était qu'une manœuvre pour faire passer ces durcissements.*

#### Questions posées par les élus de la liste « Oxygène » :

- 1> Dans l'éditorial du Linas Actualités, Mr le maire se réjouit de voir l'association des maires d'Ile de France (AMIF) condamnée à verser à la commune 4000 €.

Notre question : Quel a été le coût pour la commune des deux procédures intentées à l'AMIF, d'une durée de 4 ans chacune : la première (2010-2014) visant à obtenir l'annulation de l'élection de son président, la seconde (2011-2015) visant à annuler l'exclusion de François Pelletant décidée par le bureau de l'association ?  
*La question posée a été transmise aux services de la mairie il y a 12 jours, par courrier électronique, afin que la réponse puisse être préparée.*

M. Le Maire répond que Mme J. Gomila (*Directrice Générale des Services*) va regarder tout cela et que la réponse nous sera donnée. Nous demandons si tout le monde est bien d'accord pour que cette information nous soit donnée (*cela fait 12 jours que notre demande a été formulée aux services de la mairie, et réitérée depuis, sans que même un accusé de réception puisse être obtenu*). Mr le Maire fait marche arrière : « Dans la mesure où la loi le permet ».

*Nous rappelons que tous les conseillers ont le droit d'accès à toute information qui concerne les affaires de la commune.*

M. le Maire évoque la confidentialité des relations entre un avocat et son client (!!).

*Nous insistons sur la raison de notre question : 8 années de procédure ont coûté évidemment bien plus à la commune en frais d'avocats que les 4000 € de dédommagement alloués par le tribunal au gagnant. L'honnêteté consisterait à évoquer non seulement les gains mais aussi les pertes.* M. C. Lardière fait remarquer que les procès perdus par la commune contre l'AMIF, eux, ne font l'objet d'aucune communication en direction des Linois.

*Nous ajoutons que, au-delà de cette présentation tronquée de la réalité, cet éditorial nous a beaucoup choquées : M. le Maire y compare sa victoire contre l'AMIF à celle des résistants contre le nazisme. Nous faisons remarquer que les résistants de la seconde guerre mondiale mettaient leur vie en péril, au service de l'intérêt général, alors que M. le Maire ne prend jamais aucun risque personnel dans toutes ces procédures qu'il tente au nom de la commune : c'est la commune qui prend tous les risques, c'est la commune qui paie, pour les procès perdus comme pour les procès gagnés.*

- 2> Des Linois riverains du parking des Muses demandent depuis des années que soient traitées les questions de sécurité et de nuisances liées à ce parking. Nous avons déjà relayé à deux reprises leur requête, en novembre et décembre derniers. Fin septembre 2015, les actes de vandalisme se sont enchaînés : vol de roues, de batterie, bris de porte. Le lieu est par ailleurs très sale. Nous réitérons donc la question posée il y a un an. Avez-vous l'intention, Monsieur le Maire, d'apporter une solution au problème soulevé par ces riverains ?

Réponse de M. Desgats : les services techniques passent régulièrement pour nettoyer les bouteilles en verre, il reconnaît que « ça squatte pas mal », il va essayer de voir avec les riverains et le commissariat d'Arpajon, les solutions ont un coût. M. le Maire intervient pour dire que la concertation est déjà presque terminée. M. Desgats ajoute que des choses ont avancé : le commissariat se déplace presque tous les jours. On peut fermer définitivement ce parking ce qui résout le problème, on peut enlever le toit pour éviter le squatt..... Si quelqu'un a une solution à lui proposer, M. Desgats est preneur. Une surveillance par caméras est envisagée.

\*\*\*\*\*